

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 20 avril 2023

Convocation du :	14 avril 2023
Date d'affichage :	14 avril 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	11
Votants :	17

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/04/40 (nomenclature 7.10)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - AUBRY Charlène - RUEN Pauline - REPERANT Thibault.

Absents excusés : AUBRY Isabelle, MAUJARRET Marie-Madeleine, COISY Thierry, POISSON François, LE BRIS Isabelle, LE BUHAN Erwan, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, HELLARD Hugo.

Procuration :

AUBRY Isabelle à CHATTARD-GISSEROT Thibault

MAUJARRET Marie-Madeleine à GUILLOU-COROUGE Françoise

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

POISSON François à CARRO Nicolas

LE BRIS Isabelle à LE CHANU Fabienne

LE FUR Corentin à QUEMARD Bertrand

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Jean-Paul HAMON.

Convention d'études entre la Ville de Quintin, l'EPF de Bretagne et l'ENSAB

Rapporteur Nicolas CARRO

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de bien connaître le patrimoine bâti et de réfléchir à sa réhabilitation dans les règles de l'art pour participer à la revitalisation et à la mise en valeur du centre-ville de Quintin.

La commune, Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) collaborent depuis plusieurs années dans le cadre de différents dispositifs régionaux et nationaux (Action Cœur de Ville, PVD-ORT, Fonds Friches) au projet de reconversion des friches hospitalières et artisanales du secteur des Carmes.

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Affiché le

24 AVR. 2023

ID : 022-212202626-20230420-2023_04_40-DE

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) est partenaire de l'EPFB et travaille sur la commune de Quintin depuis octobre dernier dans le cadre du cours de Licence 3 « Bâti ancien, écologie et bio-climatisme » tel que conventionné par délibération n°2022/09/57 en date du 08 septembre 2022.

La commune de Quintin, l'EPF et l'ENSAB souhaitent encore plus collaborer pour la formation des étudiants de l'ENSAB, en particulier les étudiants de Master 1 & 2.

L'objet principal du travail confié aux étudiants d'Atelier de Master 1 & 2 « L'art d'accomoder les restes » du domaine d'études Transitions, est de mener des études s'appuyant sur les problématiques patrimoniales, architecturales, énergétiques, foncières, urbaines ou paysagères, qui se posent à la commune de Quintin sur le bâti ancien du centre historique.

Considérant que ces études complémentaires fourniront des éléments pour enrichir les réflexions de la commune pour ses projets de renouvellement urbain et pour sensibiliser les particuliers à la réhabilitation du patrimoine,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE ladite convention d'études telle qu'annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire
Nicolas CARRO

